

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1514/86G/CG rectifiant l'arrêté n° 66/158/SPCG du 19 décembre 1966 accordant aux héritiers de Sayed Hassan Gafar Al-Baz le 53 concession définitive d'une parcelle de terrain, sis à Djibouti, rue So-< Meillet) TE n°144.

n° 1514/86G/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
2 octobre 1968

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1968

Date du numéro
25 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 66/158/SPCG du 19 décembre 1966 est rectifié, dans son article premier, comme suit : Au lieu de : « ... aux héritiers de Sayed Hassan Gafar Al-Baz », Lire : « ... aux héritiers de Saïd Djaffar Hassan El-Baz ».